



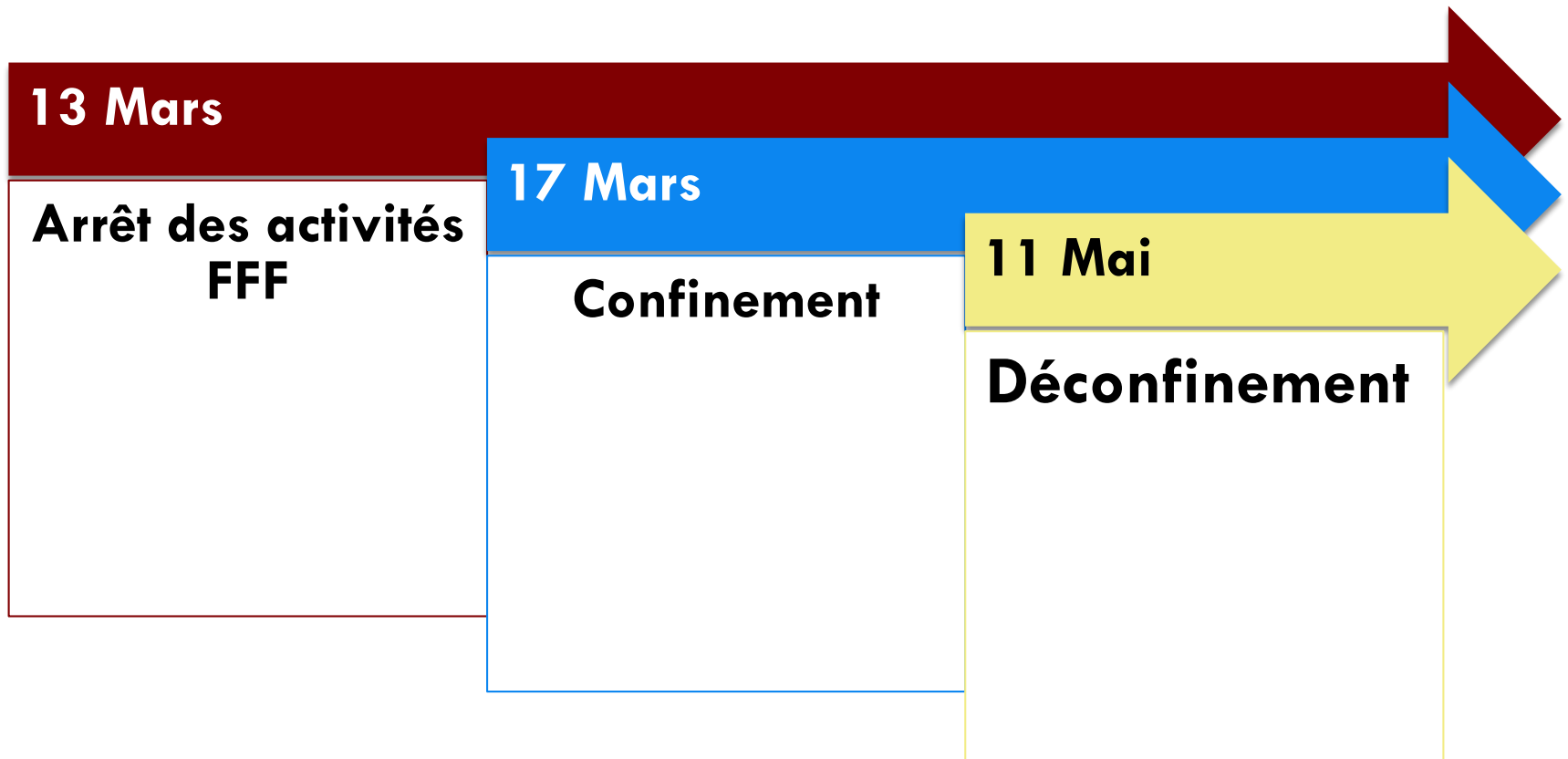
LIGUE
REUNIONNAISE
DE FOOTBALL

OUVERTURE DE LA SAISON 2020

Saint Denis le 24 juin 2020

Crise sanitaire Covid 19

2



Le décret n°2020-759 du 21 juin 2020

- **L'article 43** de ce décret confirme la possibilité de pratiquer les sports collectifs.
- Il est cependant stipulé que « les stades ne peuvent recevoir que les pratiquants et les personnes nécessaires à l'organisation de la pratique d'activités physiques et sportives en l'absence de tout public ».

Plan de reprise du football à La Réunion

4



2 juin: reprise par groupes de 10



22 juin: reprise des entraînements collectifs



19 juillet: Ouverture de la Saison 2020 pour les clubs de Régionale 1 et 2



1^{er} août: Reprise des compétitions de jeunes

Document FFF

5



GUIDE D'APPUI À LA REPRISE D'ACTIVITÉ DANS LES CLUBS DE FOOTBALL

Juin 2020

Un club c'est plus que jouer au football...

6

- Eduquer, créer du lien social pour tous nos adhérents, contribuer à la santé de nos pratiquantes et pratiquants sont également les missions du club.
- Pour permettre une reprise attendue par nos pratiquants nous vous proposons ce projet de reprise de l'activité. Cette reprise se fera conformément aux recommandations et validation par les services de la Préfecture de La Réunion et de la FFF.
- Les objectifs sont de permettre une activité physique d'entraînement collectif puis en compétition, en évitant les risques d'expositions au virus et en privilégiant les mesures de protection collective.
- Cette reprise s'adresse à tous nos licencié(e)s de la saison 2020

Respect des Gestes barrières

7



**SE LAVÉR RÉGULIÈREMENT LES
MAINS**



NE PAS SE TOUCHER LE VISAGE



**UTILISER DES MOUCHOIRS
JETABLES**



TOUSSER DANS SON COUDE



DISTANCIATION SOCIALE



NE PAS SE SERRER LA MAIN



DÉSINFECTER



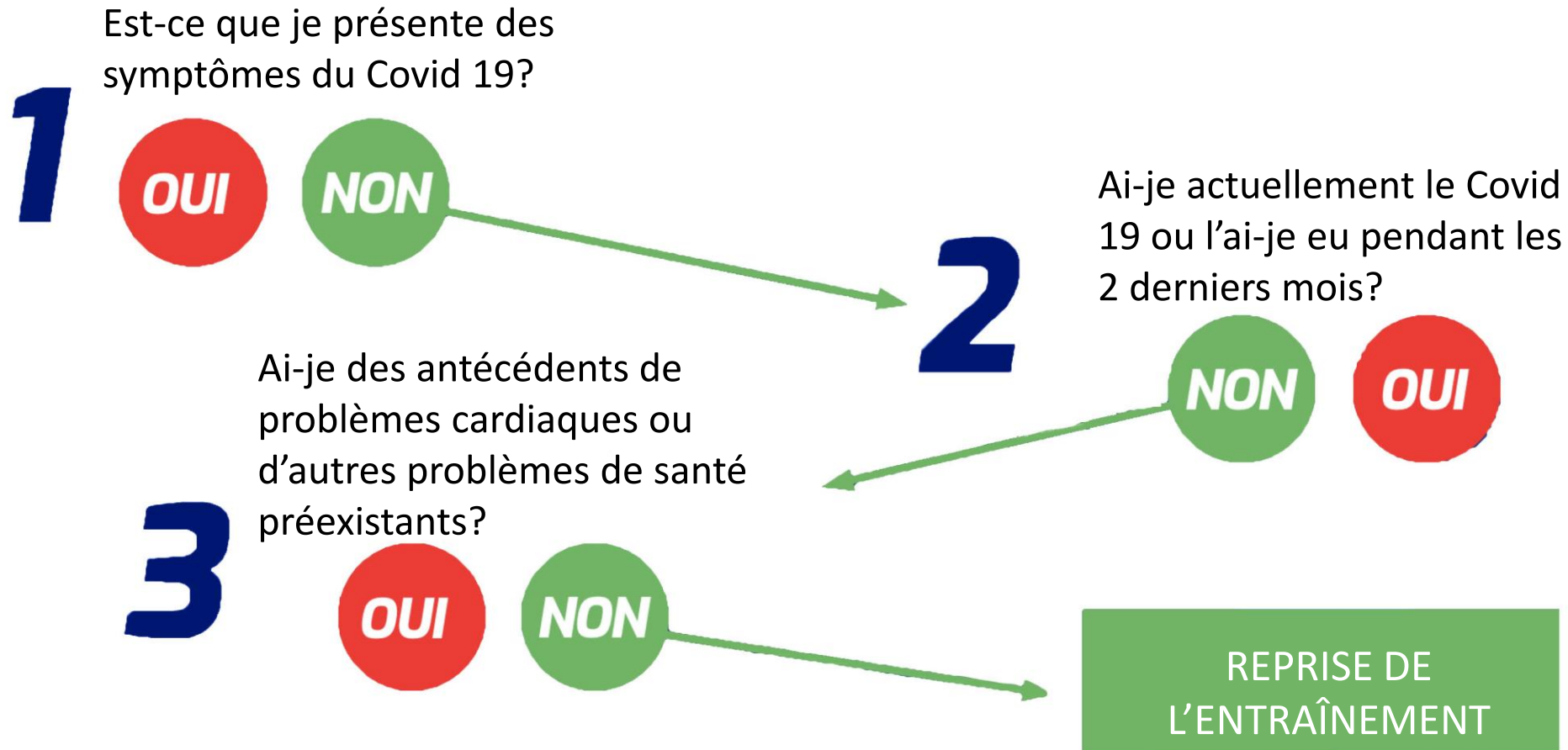
BOUTEILLE INDIVIDUELLE



MASQUE SI BESOIN

Diagnostic santé du licencié

8



REPRISE DE LA LICENCE COMPETITION SAISON 2020-2021

Un certificat médical d'absence de contre-indication (*tous les 3 ans*) ou le questionnaire **OS-SPORT** **CERFA 15699** (*prévu entre la période de 2 certificats médicaux*) est nécessaire pour l'obtention de la licence.

Dans le cadre de la pandémie actuelle, la commission médicale fédérale recommande que le licencié lise et réponde au questionnaire FFF COVID-19 ci-dessous avant de prendre une licence.

- Ce questionnaire n'est pas à transmettre au club, ni au district, ni à la ligue, ni à la fédération.
- Il est une aide précieuse pour identifier la nécessité d'une consultation chez le médecin traitant avant la reprise d'activité physique intense ou répétée.

QUESTIONNAIRE FFF COVID-19

- OUI/ NON Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
- OUI/ NON Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
- OUI/ NON Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
- OUI/ NON Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
- OUI/ NON Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
- OUI/ NON Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
- OUI/ NON Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
- OUI/ NON Avez-vous de la diarrhée ou des vomissements ces dernières 24 heures ?
- OUI/ NON Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)
- OUI/ NON Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?
- OUI/ NON Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
- OUI/ NON Dans les dernières 24 h, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?
- OUI/ NON Avez-vous été en contact avec de personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis février 2020 ?
- OUI/ NON Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID19 depuis février 2020 ?
- OUI/ NON Avez-vous eu une radiographie pulmonaire ou un scanner thoracique depuis février 2020 ?
- OUI/ NON Avez-vous été hospitalisé pour une suspicion ou une maladie COVID-19 ?
- OUI/ NON Avez-vous eu des tests PCR ou sérologiques positifs pour la maladie COVID-19 ?

LE SPORTIF DEVRA ABSOLUMENT CONSULTER LE MEDECIN AVANT LA SIGNATURE DE LA LICENCE S'IL

- ⇒ a eu le Covid-19
- ⇒ a été en contact avec un malade du Covid-19
- ⇒ a une pathologie chronique et n'a pas fait de sport depuis plus de 3 mois
- ⇒ a répondu "OUI" à une des questions ci-dessus

Auto évaluation quotidienne

10



AUTO-ÉVALUATION DE SA SANTÉ

Est-ce que je présente l'un des symptômes suivants?

TOUX - ESSOUFLEMENT - PERTE DE L'ODORAT

MAL DE GORGE - FIEVRE SUPÉRIEURE À 38°

Un joueur ne peut aller à l'entraînement ou en compétition s'il présente les symptômes ci-dessus ou si lui-même ou une personne de son foyer a été diagnostiquée comme ayant la maladie du Covid 19.

NON

OUI

JE PEUX
M'ENTRAINER

CHAQUE JOUEUR EN CAS DE SUSPICION DOIT:

- Suivre les conseils des autorités sanitaires locales
- Rester chez soi et consulter son médecin traitant
- Prévenir son club

CHAQUE CLUB EN CAS DE SUSPICION DE PERSONNE INFECTÉE DOIT:

- Prévenir les membres du groupe d'entraînement pour qu'ils restent confinés
- Fournir la liste du groupe et les coordonnées des personnes au médecin traitant

Reprise de l'activité en club

11



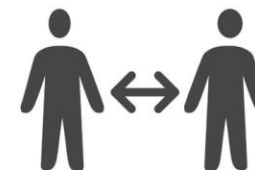
Prévoir une personne « *garante du protocole sanitaire* » (GPS) qui veille au respect des principes généraux et à la bonne conduite de la séance.

Un espace de pratique large



- > 40 m x 20 m ou 30 m x 30 m (sans ballon) ;
- > 50 m x 30 m (école de football avec ballon) ;
- > 60 m x 50 m (à partir des U14, avec ballon).

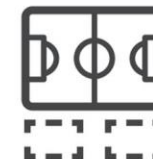
Application des gestes barrières et de la distanciation sociale



- > 2 m entre l'intervenant et le groupe ;
- > 5 m (marche) ou 10 m (course) entre les joueurs en mouvement ;
- > Au moins 4 m² d'espace individuel à l'arrêt et lors des temps de repos ;
- > Au moins 2 m entre deux joueurs lors des courses latérales (matérialisation de couloirs).



Créneaux de pratique espacés de 30 minutes minimum entre chaque groupe afin de permettre le nettoyage du matériel et de réguler les flux.



Zones d'attente pour les pratiquants matérialisées à proximité du terrain avant la participation à une séance.



Port du masque obligatoire pour l'intervenant.



Utilisation d'une gourde personnelle.



Matériel pédagogique manipulé seulement par l'éducateur.



Numérotation individuelle du ballon (identification et personnalisation).



Désinfection du ballon et du matériel systématique.

Accès aux installations sportives

12

Aménagements pour accéder
aux installations sportives



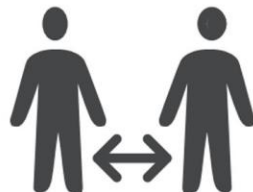
Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations.



Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne.



Règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires.



Respect des règles de distanciation pour les encadrants utilisant des espaces de travail en intérieur.



Nettoyage et désinfection des locaux au moins une fois par jour.



Mise à disposition de produits de nettoyage des mains.



Condamnation temporaire de l'accès aux vestiaires et aux douches.



Maintien des portes des locaux ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur.



Poubelles sans couvercle et espaces de lavage du matériel sportif utilisés à disposition près des terrains.

Protocole de reprise des Compétitions

13

- ❑ Mise en œuvre par les collectivités des mesures d'accueil (sens de circulation, fléchage...) et de distanciation sociale dans les tribunes
- ❑ Désignation de 2 observateurs Ligue (1 membre du Comité Directeur et un membre coopté qui travaille directement avec les référents GPS du club recevant et visiteur)
- ❑ Une personne garante du protocole sanitaire (GPS) désignée par le club recevant
- ❑ Une personne garante du protocole sanitaire (GPS) désignée par le club visiteur
- ❑ Arrivée des équipes en tenues (avec masque)
- ❑ Pas d'utilisation de vestiaires pour les clubs
- ❑ Seul l'arbitre est autorisé à être dans son vestiaire
- ❑ Les assistants de l'arbitre principal doivent se trouver dès leur arrivée au stade, à l'entrée du terrain pour le contrôle des équipements des 2 équipes.
- ❑ Les ballons sortis de l'aire de jeu, renvoyés par les spectateurs, doivent être désinfectés avant leur remise en jeu . Le club recevant doit prévoir les ballons en nombre suffisant.



Compétitions: Accueil des spectateurs

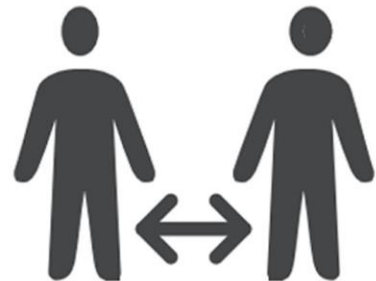
14



Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations.



Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne.



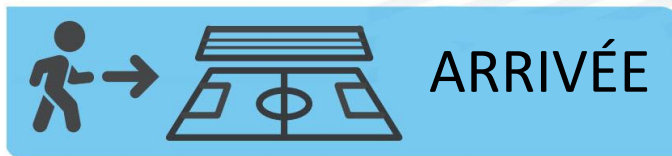
Respect des règles de distanciation pour les encadrants utilisant des espaces de travail en intérieur.



Règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires.

Compétitions: Accueil des équipes

15



1. Je m'inscris auprès de mon entraîneur.



2. Je ne viens pas en covoiturage.



3. J'arrive en tenue d'entraînement et avec ma gourde remplie.



4. Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.



5. Je salue mes coéquipiers, mon entraîneur et mes dirigeants dans le respect des gestes barrière (pas de poignée de mains, bise ou *check*).



6. Je me nettoie les mains.



Je me nettoie les mains.



Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.



Je ne repars pas en covoiturage.



ou



Je nettoie ma tenue de sport dès mon retour à la maison :

- lavage à 60°C puis, lorsque c'est possible, séchage au sèche-linge ;
- sinon, lavage à 30°C puis, une fois séchée, la laisser trois jours dans un sac fermé.

Vers la levée de l'état d'urgence sanitaire...

16

Avec la levée de l'état d'urgence sanitaire, la réouverture de stades à partir du 11 juillet avec le retour des spectateurs limités à 5000, représente une étape importante dans l'organisation de nos compétitions à la Réunion.

Les modalités de reprise des compétitions seront précisées dès réception du guide de la FFF en cours de validation par le Ministère des Sports.

